

Réunion du Conseil municipal du 26 mai 2016
Extrait du registre des délibérations

Le jeudi 26 mai 2016, à 19h05, le conseil municipal de la commune d'Hargnies, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Pierre VAN WYNENDAELE, Maire.

Présents : Pierre VAN WYNENDAELE, Steeve AMANT, Michel BERIOT, Marie-Paule LEMIRE, Denis BAUDRY, Xavier LEROY, Jean-Michel DECHAMPS, David DEVOUGE, Johnny DUFAU, Claire SOUPEZ, Frédéric BOURGUIGNON

Absents : Jérôme CHARPENTIER, Agnès SAINTPAUL, Benjamin MARTINI

Procuration : Jérôme Charpentier donne procuration à Michel BERIOT.

Secrétaire de séance : Steeve AMANT

David Devouge souhaite apporter une modification dans le compte rendu du conseil municipal du 29 avril 2016. Il précise que pour la délibération n°1, concernant le recrutement du personnel pour l'entretien des espaces communaux, il a voté contre. La modification sera effectuée.

Délibération n° 1 : projet de voirie rue de coutant

Michel BERIOT précise que les travaux commenceront la deuxième quinzaine de septembre 2016. Concernant le marché des travaux rue de coutant, le dépôt au bulletin officiel a été effectué et le planning est réalisé. Bientôt, nous transmettrons la date d'ouverture des plis.

➤ Révision de la DETR 2016

Monsieur le Maire propose de modifier la délibération précédente concernant la demande de subvention DETR 2016 avec les modifications suivantes :

- Rectification de la somme - 34 374 € soit un total de 203 562.25 € Hors Taxes
- Une demande de subvention à hauteur de 30 %

David Devouge demande si cette somme est à financer par la Mairie.

Monsieur le Maire confirme le financement par la Mairie de la somme de 34 374 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la modification de la demande de subvention DETR 2016.

➤ Financement du projet

- Marie Paule LEMIRE informe que suite aux rendez-vous avec plusieurs banques, la commission finances a décidé de retenir la Caisse d'Epargne. En effet, les taux sont les plus intéressants.
- En outre, la Caisse d'Epargne propose un prêt relais sur 2 ans au taux fixe de 0.76% pour couvrir les subventions et la TVA récupérable sur les factures afin d'amoinrir la charge
- Pour le prêt en 15 ans, le taux fixe est de 1.52% avec un remboursement annuel de 15 683 € pour la totalité des travaux y compris les honoraires et les frais annexes.

Cela comprend la totalité des travaux y compris les honoraires et les frais annexes.

David DEVOUGE demande si des avenants sont à prévoir lors des travaux, a-t-on la possibilité de financer ces avenants ?

Marie Paule LEMIRE affirme que la mairie a la possibilité de financer, la perception ayant indiqué que la capacité d'auto financement de la mairie est de 40 000 euros. Le montant du prêt est élargi pour pouvoir pallier ce problème éventuel.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte le plan de financement proposé par la Caisse d'Épargne et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires au plan de financement.

David Devouge interroge le maire sur un courrier transmis par Monsieur Pietro Gentile adressé également à Michel Beriot, selon David Devouge on pourrait perdre la maîtrise d'œuvre, il était notamment question du coordonnateur sécurité. Le maire indique qu'il a répondu à cette demande et a obtenu un tarif revu à la baisse pour cet impératif légal, le tout ayant été renégocié à hauteur de 1792 euros

Délibération n° 2 : modification de la délibération du 26 juin 2015

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier la délibération du 26 juin 2015 concernant la sécurisation de l'école. En effet, la délibération précédente n'est pas assez précise sur les travaux éventuels à réaliser. La délibération fait référence seulement au remplacement du portillon d'entrée de l'école.

Monsieur le Maire propose de rajouter les informations suivantes :

- Implantation d'une clôture autour de l'école
- Les sonneries d'appel (interphone)
- Le portillon intégrant la clôture

A l'unanimité, le conseil municipal accepte la modification de la délibération du 26 juin 2015.

Délibération n° 3 : proposition de participation financière de 30 € pour les jeunes ne prétendant pas à la gratuité du voyage à Walibi.

Monsieur le Maire fait part au conseil de la demande de participation de 30 € pour les jeunes extérieurs à Hargnies pour le financement du voyage de Walibi.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte la proposition.

David DEVOUGE souhaite qu'à l'avenir cette délibération soit anticipée et effectuée avant le voyage.

Délibération n° 4 : proposition de participation financière de 48 € pour les personnes du village ou extérieurs ne prétendant pas à la gratuité du voyage des aînés.

Monsieur le Maire informe que le voyage des aînés aura lieu mercredi 22 juin 2016, visite des blockhaus d'Eperlecques et du parc du Village saint Joseph et propose la participation financière de 48 € pour les personnes du village ou extérieurs ne prétendant pas à la gratuité du voyage des aînés.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte la proposition financière.

David DEVOUGE demande pourquoi le montant de la participation financière est de 48 €. Michel BERIOT et Monsieur le Maire précisent que la mairie de La Longueville organise le même voyage et la participation demandée pour les extérieurs est de 48 €.

Délibération n° 5 : travaux de l'école (rénovation des toilettes du personnel et de la salle de classe de M. TETIN)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des problèmes d'humidité et de moisissures rencontrés dans les toilettes des enseignants et dans la salle de classe de Monsieur TETIN. Les travaux proposés sont les suivants :

- Réfection des peintures dans la classe de Monsieur TETIN
- Résoudre le problème d'humidité et réfection des toilettes des enseignants
- Les travaux seront réalisés pendant les vacances scolaires (juillet, août) par le personnel technique communal.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les travaux de l'école.

Certains conseillers proposent de leur temps pour effectuer les peintures de l'école. Monsieur le Maire a accepté et remercie les conseillers bénévoles.

Délibération n° 6 : accessibilité (Agenda d'accessibilité programmée des ERP)

Suite à la lecture du courrier, Monsieur le Maire propose 4 diagnostics pour les ERP d'un montant de 83 450 € HT soit 100 140 € TTC pour les 4 ERP : école, Salle des fêtes, Mairie et Eglise.

L'estimation est réalisée par un cabinet expert. Des travaux peuvent être effectués par le service technique de la mairie.

La durée demandée est de 9 ans avec des travaux à réaliser tous les 3 ans.

David DEVOUGE précise que le critère de trois fois trois est exceptionnel et que la durée retenue est de 6 ans, en général, avec des travaux à réaliser tous les 2 ans.

Monsieur le Maire propose de déposer l'agenda d'accessibilité, de prévoir les crédits nécessaires au budget et demande l'autorisation pour signer les documents nécessaires concernant l'agenda accessibilité.

Les montants des travaux sont répartis sur les 4 ERP :

- | | |
|-------------------------|-------------|
| 1. L'école : | 12 590 € HT |
| 2. La salle des fêtes : | 22 490 € HT |
| 3. L'Eglise : | 5 370 € HT |
| 4. La mairie : | 43 000 € HT |

A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'agenda d'accessibilité, approuve les crédits nécessaires au budget et autorise Monsieur le Maire à signer les documents.

La séance est levée à 19h45.

